

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**VIC-SUR-SEILLE – Site Efka**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention n°P08RP70H011 « Vic-sur-Seille – usine EFKA – Maîtrise d'œuvre dépollution » signée le 4 décembre 2014,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre 16-071 passé entre l'EPFL et la société ARTELIA,

Vu l'Autorisation de Programme (AP) RPH16 du CPER 2007-2013 arrivée à échéance le 31 décembre 2018, à laquelle est rattaché le financement du marché précité,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à prendre à la charge de l'EPFL, la part de l'État et de la Région pour assurer le paiement du solde de la maîtrise d'œuvre de l'opération n°P08RP70H011, entraînant un surcoût de 262,50 € pour l'EPFL.

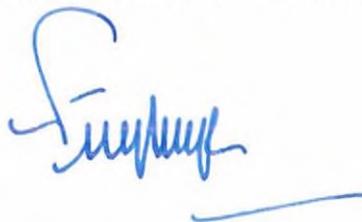
VU ET APPROUVE

Le

12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER